

Les agressions sans contact physique

Quand on demande aux enquêtés s'ils ont été agressés, on relève qu'une grande partie des réponses ne correspondent pas à une agression physique, qu'il n'y a eu ni blessures ni coups. Il peut alors s'agir de menaces, d'attitudes menaçantes, de racket, voire même de vol de force réduit à un simple arrachage sans autre violence. Il est utile d'évaluer leur évolution dans la mesure où ils peuvent témoigner d'une violence de basse intensité qui traduit une rugosité sociale, une difficulté de coexistence. Mais l'interrogation demande un certain savoir-faire pour ne pas risquer d'inciter l'enquêté à chercher des cas qu'il n'aurait pas classé spontanément parmi les agressions mais qu'il va extirper de sa mémoire pour satisfaire l'enquêteur qui l'interroge en détail sur les menaces, les injures...

Tableau 4 : Agressions sans contact physique (enquêtes nationales-1984-2020)

	% d'agressés sans contact dans la population (prévalence)	nombre moyen d'agressions sans contact par victime (multivictimation)	% d'agressions sans contact dans la population (incidence)
CESDIP 1984-85	2,09	1,31	2,74
EPCV 1994-95	2,49	1,89	4,71
EPCV 1995-96	3,39	1,91	6,49
EPCV 1996-97	3,40	1,74	5,92
EPCV 1997-98	2,98	1,59	4,73
EPCV 1998-99	4,12	2,21	9,09
EPCV 1999-2000	4,21	2,28	9,59
EPCV 2000-01	4,57	2,19	10,00
EPCV 2001-02	4,27	2,23	9,52
EPCV 2002-03	4,09	2,30	9,41
EPCV 2003-04	4,35	2,35	10,21
EPCV 2004-05	7,65	2,54	19,43
CVS 2005-06	15,77	2,70	42,64
CVS 2006-07	16,20	2,59	41,89
CVS 2007-08	15,45	2,64	40,73
CVS 2008-09	14,66	2,53	37,10
CVS 2009-10	14,64	2,63	38,55
CVS 2010-11	13,83	2,51	34,72
CVS 2011-12	14,80	2,69	39,87
CVS 2012-13	14,78	2,53	37,45
CVS 2013-14	14,85	2,62	38,91
CVS 2014-15	15,25	2,59	39,56
CVS 2015-16	15,37	2,50	38,40
CVS 2016-17	16,28	2,52	41,04
CVS 2017-18	14,77	2,52	37,24
CVS 2019-20	12,75	2,58	32,92

Sources : CESDIP, INSEE

Champ : France métropolitaine

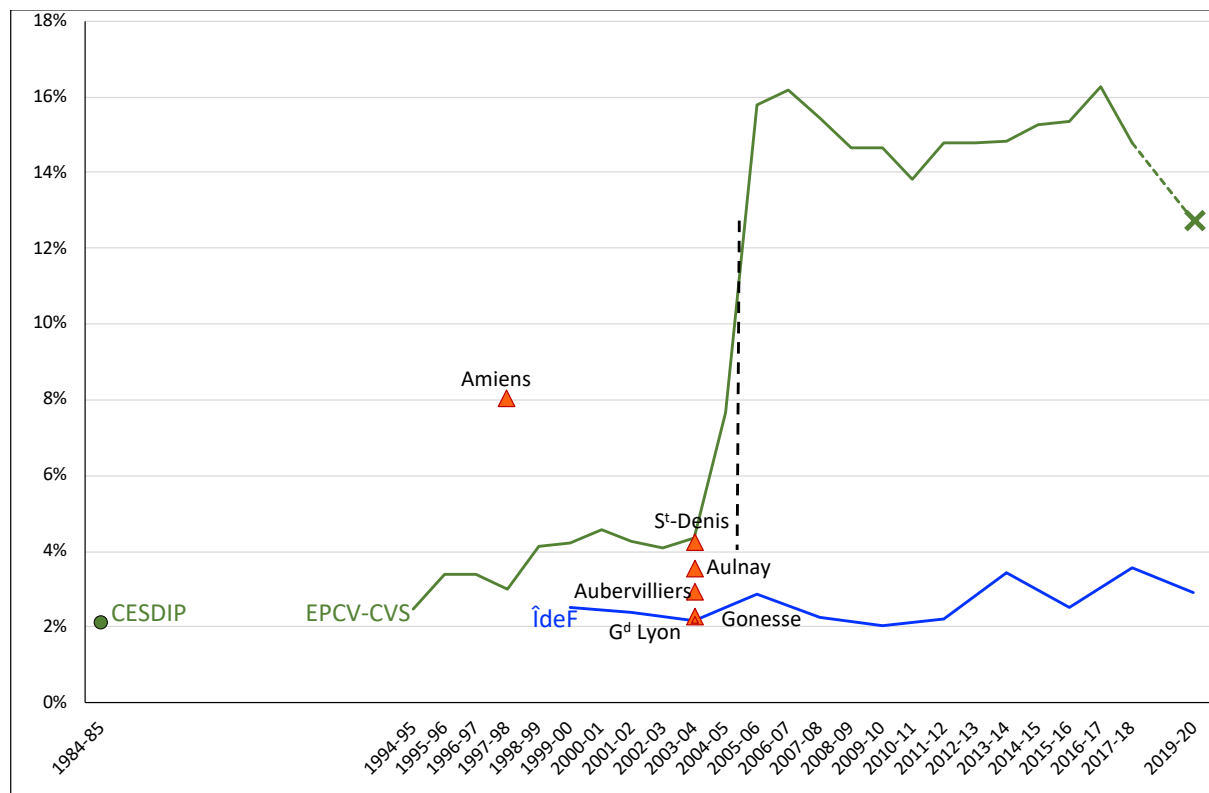
Jusqu'en 2003-04, cette victimation augmente régulièrement : le périmètre des agressés passe de 2 à plus de 4% (tableau 4). Mais l'évolution ultérieure est surprenante : cette prévalence double brusquement en 2004-05 et double à nouveau en 2005-06. On soupçonne des modifications de protocole. En effet, la première fois, la question a été modifiée pour préciser explicitement à l'enquêté qu'il devait tenir compte des agressions seulement verbales¹ ; la seconde fois, les nouvelles enquêtes CVS ont substitué au module unique sur les agressions des modules particuliers sur les agressions physiques, les vols violents, les menaces et les injures. L'effet de ces changements de protocole a été dramatique.

¹ Auparavant, cette précision figurait seulement dans la consigne donnée aux enquêteurs.

On est conforté dans cette interprétation par l'observation des enquêtes IPR dont le protocole n'a pas changé depuis l'origine. On observe bien, en Île-de-France, une poussée en fin de période des agressions sans contact physique, mais son ordre de grandeur n'a aucun rapport avec les décrochages de la courbe nationale (figure 5).

L'ordre de grandeur indiqué par les dernières enquêtes nationales n'est pas plus faux que le précédent, simplement il ne mesure pas la même chose parce qu'on ne pose pas la même question. Du coup, cet indicateur devient incapable d'estimer l'évolution sur le long terme des agressions non physiques. On voit par-là comment la règle *princeps* de la gestion des enquêtes de victimation est la stabilité de leur protocole de mesure.

Figure 5 : Agressions sans contact physique (prévalences dans différentes enquêtes 1984-2020)*



Sources : CESDIP, INSEE, IPR

Champ : variable selon les enquêtes

Note de lecture : la barre verticale en petits tirets indique la modification de la formulation de la question dans l'EPCV

* La nouvelle enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)* n'est pas encore disponible sous une forme qui permette de poursuivre à partir de 2022 la mise en série des victimations (voir <https://osci2.cesdip.fr/nos-activites/choix-methodologiques/>)

On ne sera pas surpris d'observer que ces agressés sont victimes de manière bien plus répétitive² que pour les victimations patrimoniales ou même les agressions physiques (tableau 4). Du coup, le pourcentage de faits (*incidence*) se situe dans des ordres de grandeur sans commune mesure avec ceux où se situe le pourcentage d'agressés (*prévalence*).

Si nous sommes dans l'incapacité de dire si ce type de victimation a poursuivi depuis le milieu de la dernière décennie la croissance régulière que l'on observait jusqu'à ce moment, du moins nous pouvons imaginer que son 'irritant' tient moins à la gravité de chaque incident qu'à sa répétition. Des 'piqûres d'épingle' peuvent devenir insupportables si elles se renouvellent de jour en jour.

² Si l'on ne pratiquait pas de troncature, la multivictimation atteindrait même 22,66 pour la dernière enquête (CVS 2019-20) au lieu de 2,58 ce qui suggère qu'une minorité de ces victimes a été soumise à un grand nombre de telles agressions.